

Image not found or type unknown



Lors de demission peut on dire a nos clients habitués ou on sera

Par **lesina**, le **27/01/2015** à **08:20**

bonjour je suis actuellement employée dans un salon de coiffure a Nouméa (nouvelle Calédonie)je voudrai démissionner pour un autre salon et je voulais savoir si j avais le droit de dire a mes clients habitués ou je serai prochainement (comme ma patronne actuelle nous l'a interdit !!)est ce qu'elle en a le droit.

Par **P.M.**, le **27/01/2015** à **16:16**

Bonjour,
En principe, il s'agit d'un acte de déloyauté que vous n'avez pas le droit d'accomplir et l'employeur fait bien de vous rappeler son interdiction...